

fois et à l'amiable. C'est à l'abrogation unilatérale de cet accord par le Canada qu'ils s'opposent catégoriquement. Il n'y a eu, que je sache, absolument aucune consultation entre le gouvernement du Canada et ceux des Antilles.

Non seulement cela, mais en termes simplement politiques, il s'agit là d'une réaffectation de fonds de la part du gouvernement lui-même, en faveur d'une institution régionale qui répartira l'argent entre des régions non productrices de sucre. Mais, à mon avis, ceci est de moindre importance. Les deux questions sont complètement distinctes.

Pour moi, l'opposition réside dans l'idée que l'une des questions remplace l'autre. Les gouvernements des Antilles pensent que si le gouvernement du Canada veut contribuer d'une manière significative à l'économie de cette région, il devait acheter le sucre à un prix honnête. Alors, il n'y n'aurait aucun besoin de remboursements. L'autre problème, à savoir les Fonds d'Équipement, est tout à fait distinct.

Je désapprouve ici le paternalisme du Canada. Vous abrogez unilatéralement un accord et substituez une forme de paiement à une autre, comme si les deux choses étaient interdépendantes. En réalité, ce sont deux problèmes bien distincts.

Le sénateur Robichaud: Cette offre de 5 millions de dollars ne s'ajoute-t-elle pas aux autres fonds affectés par le Canada à l'aide extérieure? C'est un montant supplémentaire de 5 millions de dollars n'est-ce pas?

M. Eaton: Cela se peut, mais voyez-vous nous devons séparer les deux questions. La première est l'abrogation unilatérale d'un accord fait de bonne foi et l'autre est la déclaration unilatérale d'une aide à donner. A mon avis les gouvernements des Antilles changeront peut-être d'opinion quand le gouvernement du Canada leur fera savoir ce qui est en jeu et quels sont les priorités dans ce nouveau plan. Mais, le fond de l'affaire est qu'ils n'ont pas été consultés sur ce point et c'est l'origine de leur étonnement dans cette région.

La sénatrice Ferguson: Merci monsieur Eaton. J'ai certes trouvé votre exposé tout à fait intéressant et je suis sûr, que nous avons beaucoup appris. Les questions, que je vais poser se rapportent à Antigua car je m'intéresse particulièrement à ce pays. Je crois que je suis le dernier à y avoir été. Les questions s'appliquent aussi à d'autres endroits.

Dans le *Caribbean News* de février, il est fait mention d'une brasserie en construction à Antigua et dans laquelle les Antiguanais seuls peuvent investir. Le montant de l'investissement est très limité, car ils veulent le répartir entre un grand nombre de gens, et les intéresser. J'ignore dans combien d'autres endroits ceci a été essayé. Pouvez-vous nous dire si c'est un succès et si les gens souscrivent à ces actions.

M. Eaton: Je peux vous donner un exemple, qui m'est familier à la Barbade. Un industriel de la Guyane a créé là une nouvelle brasserie qui a réussi dès le début. En quelques années, pourtant, les investisseurs de la Barbade purent acquérir la majorité des actions. Pour ceux d'entre nous qui ont été là-bas, cela marche toujours très bien.

La sénatrice Ferguson: Je ne savais pas que c'était une brasserie de ce genre.

M. Eaton: A mon avis, ceci est d'une importance symbolique. Là, prenant la Barbade comme exemple dans une petite communauté, il est possible de démontrer les possibilités d'investissement et la capacité de la main d'œuvre locale et, ce faisant, d'effectuer un changement dans le type traditionnel d'investissement des indigènes, le faisant passer aux investissements en valeurs et aux investissements industriels. Pour moi, il est juste de dire que dans les prochaines années, on peut s'attendre à ce que les gouvernements des Antilles prennent un intérêt grandissant au problème du contrôle étranger des terres et des ressources de base. L'approche variera de région en région et de pays en pays.

Il y a là, à mon avis deux questions qui intéresseront tout particulièrement les Canadiens. La première: comment empêcher que des étrangers fassent de nouvelles acquisitions des ressources de bases des Îles? La seconde: étant donné la propriété étrangère actuelle, comment élargir la participation?

Les gouvernements ont la possibilité d'adopter des politiques variées et je vais en énumérer quelques-unes. Tout d'abord, les gouvernements des unités les plus grandes encouragent les entreprises actuelles à élargir leur participation et cela a été un succès assurément dans le domaine bancaire à la Jamaïque où la Banque de Nouvelle-Écosse est devenue, selon l'expression, «jamaïcaine». La *North American Life Insurance* est également devenue «jamaïcaine». Vous affermissez là, me semble-t-il, le climat d'investissement parmi la population locale qui était opposée aux affaires de par son passé et ses traditions.